

1,000 dans l'Australie Occidentale à 25·84 par 1,000 dans l'Australie Sud. Quoique, cependant, ces chiffres soient un indice de la disposition du peuple de ce pays à se soumettre à la loi, ils sont probablement trop bas. Supposant, en l'absence de renseignements contraires, que tous ceux qui furent accusés de délits sujets à poursuite fussent poursuivis, la proportion par 1,000 de la population serait de 1·14, tandis que celle de ceux qui furent condamnées après leur procès était de 0·73. Il est très probable que ces chiffres sont plus corrects que ceux qui se rapportent aux condamnations sommaires. Dans les colonies australiennes, en 1885, le nombre de procès varia de 2·52 par 1,000 dans l'Australie Occidentale ; 53, dans la Tasmanie, et les condamnations après les procès de 1·49 à ·23, dans les mêmes colonies, tandis que dans la même année en Angleterre, les proportions étaient de 49 et ·38 ; en Ecosse 64 et ·50, et en Irlande, de 57 et ·31.

CONDAMNATIONS PAR PROVINCES, 1886—DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

DÉLITS.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Manitoba.	Columbia-Anglaise.	Ile du P.-E.	Les Territoires.	Canada.
Meurtre et tentative de meurtre et homicide non prémédité.....	11	1	1	12	1	7	33
Viol et autre outrage contre les femmes....	42	36	6	5	4	1	94
Autre outrage contre la personne.....	318	192	25	19	10	22	20	4	610
Vol avec violence, effraction, bris de maison et de magasin....	151	56	15	12	8	13	255
Vol de chevaux, bétail et moutons.....	14	7	1	4	26
Autres délits contre la propriété.....	1,233	590	46	25	54	109	7	32	2,096
Autres félonies et délits	61	25	1	2	1	8	5	103
Autres petits délits....	186	82	7	1	1	11	4	292
Total.....	2,016	989	101	65	77	169	39	53	3,509